

Mode d'emploi de la fiche symptômes

Cette fiche est remise au patient par une secrétaire ou une assistante. Elle est complétée par celui-ci dans la salle d'attente préalablement à la consultation.

La fiche symptômes est facile à comprendre pour le patient qui a simplement à y inscrire son nom, cocher les cases, dater puis signer la fiche.

Cette fiche symptômes :

- Permet une auto-évaluation de ses symptômes par le patient,
- Concourt à définir son état (à la fois en pré et/ou postopératoire),
- Peut être une référence en cas d'éventuelle discussion de l'état antérieur devant un expert.

L'archivage est essentiel.

Cette fiche doit être datée, signée et conservée au dossier médical avec les documents d'information préopératoire et de consentement éclairé. Elle peut être numérisée pour l'archivage, comme les lettres au médecin traitant.